**AU : 2023-2024**

**Ecole Doctorale : « Sciences et Techniques de l’Agronomie et de l’Environnement »**

**Critères d’éligibilité pour l’inscription en Thèse de Doctorat**

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2013-47 du 4 Janvier 2013), le candidat pour une inscription en thèse ne doit avoir enregistré, durant son cursus universitaire, aucun redoublement et aucune mesure disciplinaire prise à son encontreet répond aux critères suivants :

* **Etudiant titulaire d’un Diplôme d’Ingénieur National**

Le candidat doit avoir soit :

* Une Moyenne du Diplôme d’ingénieur (sans considérer le PFE) supérieure ou égale à 12,5/20
* Etre le majeur de sa promotion
* Une moyenne entre baccalauréat et Diplôme d’Ingénieur ((Bac +MoyDiplôme)/2) supérieure ou égale à 12,5/20
* **Etudiant titulaire d’un Diplôme d’Ingénieur National et un Mastère de Recherche (LMD)**

Le candidat doit avoir soit :

* Une Moyenne du Baccalauréat supérieure ou égale à 12/20, une moyenne du Diplôme d’Ingénieur (sans considérer le PFE) supérieure ou égale à 12/20 et une moyenne supérieure ou égale à 12/20 en M2 (sans considérer le PFE)
* Etre le majeur de sa promotion en M2
* Une moyenne entre baccalauréat, Diplôme d’Ingénieur et moyenne M2 ((Bac + Moy Diplôme + Moy M2)/3) supérieure ou égale à 12/20
* **Etudiant titulaire d’une Licence et un Mastère de Recherche (LMD)**

Le candidat doit avoir une moyenne entre baccalauréat, Licence et Master ((Bac + Moy Licence + Moy Mastère)/3) supérieure ou égale à 12/20

* **Etudiant titulaire d’un Mastère de Recherche (ancien régime)**

Pas de critères

**Les candidats retenus doivent valider leur inscription en 1ère année après évaluation du dossier de candidature et accord de la commission des thèses de l’ESIAT.**